



## PERMIS DE TRAVAIL PAR POINTS CHAUDS HOT WORK PERMIT

<p>Le permis est utilisé pour prévenir les risques d'incendie ou d'explosion possibles lors des travaux à flamme nue ou générant de la chaleur ou des étincelles ou les deux (soudage, coupage, brasage, meulage, etc.).</p> <p>Le travail sera limité au lieu ou à l'équipement visé par le permis. Le permis est délivré sous condition du respect des conditions énumérées ci-après. Ce permis est délivré en vertu du <i>Règlement sur l'exploitation des administrateurs portuaires</i>.</p> <p>L'opérateur devra vérifier les précautions énumérées ci-après avant de commencer le travail. Il devra également afficher le permis sur le lieu du travail.</p>	<p>This Hot Work Permit is required for any temporary operation involving open flames or producing heat and/or sparks. These include, but not limited to brazing, cutting, soldering, thawing pipe, torch applied and welding.</p> <p>The permit is delivered under condition of the respect of the precautions enumerated below. This permit is delivered according to the <i>Port Authorities Management Regulations</i>.</p> <p>The operator shall verify the precautions listed below. The operator shall post permit at hot work locations.</p>
---	--

## Détails du travail ▪ Work Details

Quai-Marcel-Dionne / Terminal maritime de Grande-Anse  
Marcel-Dionne Wharf / Grand-Anse Maritime Terminal

Nom du navire : \_\_\_\_\_  
Vessel name

Quai de Bagotville / Terminal des croisières  
Bagotville Wharf / Cruise-Ship Terminal

Nom du navire : \_\_\_\_\_  
Vessel name

**Information et description du travail à effectuer :**  
**Information on the work to be performed**

Employé de \_\_\_\_\_  
Employee of

Entrepreneur \_\_\_\_\_  
Contractor

Début des travaux : Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_  
Work begins Date Time Location

Description des travaux : \_\_\_\_\_  
Nature of work

---

Nom du responsable des travaux : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
Name of the person in charge of work Tel.

Nom de la personne autorisée : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
Name of the authorized representative Tel.

Signature de la personne autorisée : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Signature of the authorized representative Date

**Expiration du permis**  
**Expiration of the work permit**

Fin des travaux : Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_  
Work ends Date Time

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY ▪ SAGUENAY PORT AUTHORITY ONLY**

Autorisé Oui  Non       Personne autorisée de l'APS : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_



**CONDITIONS D'OPÉRATION****Général**

Les boyaux d'incendie et les extincteurs portatifs sont prêts pour un usage immédiat.  
Les équipements utilisés pour les travaux ont été vérifiés et sont en bon état.

**Dans un rayon de 15 m (50 pi)**

Les matériaux combustibles ont été éloignés ou protégés par des écrans, plaques ou bâches incombustibles.  
Les opérations qui produisent des gaz ou des vapeurs inflammables, des poussières combustibles ou des fibres en suspension ont été interrompues.  
Les convoyeurs et les systèmes d'aspiration ont été arrêtés.  
Les liquides inflammables, la poussière et les dépôts huileux ont été enlevés.

**Travail sur les murs ou les plafonds**

La construction est incombustible et ne comporte aucun isolant ni revêtement combustible.

**Travail sur des récipients fermés**

Les récipients et conduites sont vidés de matières combustibles.  
Les récipients et conduites sont purgés des matières inflammables (liquides ou gaz). Un explosimètre doit être utilisé.

**Surveillance et contrôle de l'aire de travail**

Une surveillance sera assurée pendant le travail et une heure par la suite (y compris pendant les pauses et les repas).  
Le surveillant disposera d'extincteurs portatifs et de boyaux d'incendie.  
Le surveillant connaît le matériel de première intervention et comment sonner l'alarme.  
Une surveillance est requise dans les aires voisines, supérieures ou inférieures.  
La communication sera assurée entre les surveillants au changement de quart.

**AUTRES PRÉCAUTIONS :** \_\_\_\_\_

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'opérations dudit « Permis de travail par points chauds.

Initiales de la personne autorisée : \_\_\_\_\_

**ÉNONCÉ DE NON-RESPONSABILITÉ**

L'Administration portuaire du Saguenay (ci-après énumérée « l'APS »), n'est aucunement responsable de tout dommage causé aux biens meubles ou immeubles découlant de la présente autorisation et n'est aucunement responsable de toute blessure causée aux personnes et/ou leur décès pour quelque cause que ce soit, force majeure ou non en vertu de ladite autorisation, sauf faute lourde ou intentionnelle de sa part.

Excepté dans les cas de négligence grave, faute lourde ou intentionnelle de tout employé ou préposé de l'APS agissant dans les limites de ses attributions ou de son emploi, le demandeur renonce à toute réclamation absolument quelconque qu'il peut avoir contre l'APS et s'engage à la tenir en tout temps franche et quitte de tous frais, réclamations, demandes, pertes et dépenses ayant de quelque manière pour base, occasion ou cause la présente autorisation ou toute chose faite en vertu de celle-ci, et à les rembourser pour toute perte ainsi subie.

**Canada**